78e ANNEE, No 197 Publié sous le contrôle de l'autorité militaire allemande LE NUMERO : 5 CENTIMES Mardi et mercredi, 22 et 23 août 1916

Tarif des annonces
Ann. 2e page, la lig. 0.30
— notaires, avoués, huissiers, directeur de vente, la lig. 0.30
Annonces financ. » 0.40
Nécrologie » 1.00
Faits divers fin » 1.25
Faits divers corps » 1.50
Chronique locale » 2.00
Réparations judic. » 2.00
Des remises sont accordées proportionnellement au nombre des insertions demandées.
On traite à forfait pour les annonces périodiques.
S'ad. bur. du journal.

L'AMI DE L'ORDRE

JOURNAL QUOTIDIEN

ABONNEMENTS POSTAUX
3 mois . . . . fr. 3.75
Les abonnements se prennent EXCLUSIVEMENT aux bur. de postes ou aux facteurs.

BUREAUX
rue de la Croix, 29, Namur

Collège N.-D. de la Paix, Namur
Bulletin météorologique du 22 août
—o—
(8 heures du matin)

Haut. barométrique à 0	751 2
Variat. bar. dep. la veille	+ 2 3
Température de l'air	13 2
Tempér. max. de la veille	18 3
Tempér. min. de la nuit	11 7
Direction du vent	W
Vitesse du vent (m. pr sec.)	8 0
Humid. de l'air max. = 100	97
Eau tombée en millim.	6 7

LA GUERRE

COMMUNIQUE ALLEMAND

Berlin, 21. — **A l'Ouest.** — Nous avons repoussé, au Nord de la Somme, plusieurs attaques de l'infanterie ennemie — attaques isolées, mais menées énergiquement — parties d'Ovillers et de Pozières, à l'Ouest du bois des Foureaux et sur la route Cléry-Maricourt, ainsi que des attaques entreprises à l'aide de grenades à main près de Maurepas.

A droite de la Meuse, l'ennemi, prêt à l'attaque au Nord-Ouest de l'ouvrage de Thiaumont, a été empêché de sortir de ses tranchées par le feu de notre artillerie. Près de l'ouvrage même et près de Fleury, de fortes troupes de lanceurs de grenades à main ont été décimées par les feux de notre infanterie et de nos mitrailleuses.

De nombreuses opérations de détachements de reconnaissance ennemis ne leur ont donné aucun résultat.

Des attaques de patrouilles allemandes ont réussi au Nord-Est de Vermelles, près de Festubert et près d'Embermenil.

Dans l'Argonne, violents combats réciproques de mines. Sur la hauteur de Combres, par une explosion de mines, nous avons détruit la position ennemie sur une largeur importante.

Devant Ostende, un hydro-avion anglais a été détruit par notre feu et un avion français a été descendu. Au cours d'un combat aérien, un biplan anglais est tombé au Sud-Ouest d'Arras.

A l'Est. — Front du feld-maréchal von Hindenburg : Sur le Stochod, des attaques russes ont échoué au Sud-Ouest de Lubieszew. Des tentatives faites par l'ennemi à diverses reprises, au moyen de forces importantes, pour elargir ses positions sur la rive occidentale près de Budka-Czerwiszcze, ont été repoussées et lui ont coûté de fortes pertes.

Entre Zarecze et Smolary, au cours de courtes et fructueuses attaques, nous avons fait prisonniers 2 officiers et 107 hommes.

Front du général de cavalerie archiduc Charles : Dans les Carpathes, la crête des hauteurs de Stepanski, située à l'Ouest de la vallée du Czarny-Czeremosz, a été conquise par nous. A cet endroit et sur la hauteur de Kreta, les attaques russes ont été repoussées. Au cours de l'assaut de la Kreta, le 19 août, 2 officiers, 188 hommes et 5 mitrailleuses sont tombés entre nos mains.

Dans les Balkans. — Au Sud et au Sud-Est de Florina, nous avons conquis le mont Vic et la crête de Malareka. A l'Est de Banica, nous avons pris d'assaut les positions serbes de Malkanidze-Planina. Tous les efforts faits par l'ennemi pour reprendre le Dzemaat-Jeri sont restés vains. Près de Ljumnica, une faible attaque ennemie a été repoussée. Au Sud-Ouest du lac de Doiran, violents duels d'artillerie.

COMMUNIQUE FRANÇAIS

Paris, 20, *après-midi.* — *Sur le front de la Somme, nuit calme.*

Sur la rive droite de la Meuse, l'ennemi a manifesté une grande activité pendant la nuit. Après un intense bombardement, qui a duré plusieurs heures, l'ennemi a essayé à plusieurs reprises d'enlever le village de Fleury. Toutes ses attaques, dont l'une d'une extrême violence, ont été brisées par nos feux. L'ennemi, qui a subi des pertes élevées, a laissé des prisonniers entre nos mains. Une autre attaque, au Nord-Ouest de l'ouvrage de Thiaumont, a été arrêtée par nos tirs de barrage avec des pertes importantes.

En Lorraine, un coup de main ennemi sur un de nos petits postes de Vého a été aisément repoussé.

11 h. soir. — **Au Nord de la Somme**, nos troupes se sont emparées d'un bois fortement organisé par l'ennemi entre Guillemont et Maurepas. Un important matériel est resté en notre pouvoir. Nos batteries se sont montrées très actives sur l'ensemble du front de la Somme.

Partout ailleurs, quelques rafales d'artillerie, sauf dans le secteur de Fleury, où l'ennemi a violemment bombardé ce village.

COMMUNIQUE ANGLAIS

Londres, 19. — Nous avons maintenu et même étendu les avantages que nous avons obtenus et qui ont été signalés hier. Pendant la nuit, les Allemands ont entrepris plusieurs contre-attaques très énergiques contre les positions dont nous nous sommes emparés; ces contre-attaques, sauf celle prononcée sur notre extrême aile droite, où l'ennemi a repris un peu de terrain, ont été partout repoussées. Depuis le bois des Foureaux jusqu'au point où notre ligne se soude à celle des Français, nous avons avancé, sur un front de plus de 2 milles, sur une profondeur variant entre 200 et 600 yards. Nous tenons à présent les lignes occidentales de Guillemont et une ligne allant de ce point vers le Nord jusqu'au centre, entre le bois de Delville et Ginchy, ainsi que les vergers situés au Nord de Longueval. Entre le bois des Foureaux et la route Albert-Bapaume, nous avons pris quelques centaines de yards de tranchées ennemies. A l'Est et au Sud-Est de la ferme de Mouquet, nous avons avancé notre ligne de quelque 300 yards. Entre Ovillers et Thiepval, nous avons avancé sur un front de plus d'un demi mille. Ces opérations ont eu pour résultat la capture de plusieurs centaines de prisonniers.

Soir. — Les combats livrés hier sur divers points de notre front, depuis Thiepval jusqu'à notre extrême aile droite, au Sud de Guillemont, sur une distance de 11 milles, ont été très fructueux. Nous avons conquis une crête de hauteurs situées au Sud-Est de Thiepval et dominant cette localité; nous nous sommes emparés, en outre, des versants Nord de l'éminence qui s'élève au Nord de Pozières, d'où la vue s'étend très loin vers l'Est et le Nord-Est. Nous tenons la lisière occidentale du High-Wood et les tranchées ennemies établies à un demi-mille à l'Ouest de ce bois. Nous avons avancé notre ligne jusqu'à mi-chemin de Ginchy et jusqu'à la lisière de Guillemont, dont nous occupons les quartiers excentriques, y compris la gare et la carrière, qui offre une importance militaire considérable. Parmi les 796 prisonniers que nous avons comptés jusqu'à 4 heures de l'après-midi, se trouvent 16 officiers.

Aujourd'hui, nous avons encore avancé de 300 yards au Nord-Est de Pozières, des deux côtés de la route Pozières-Bapaume, au Nord-Est du moulin à vent. L'artillerie ennemie a bombardé nos positions, mais il n'y a pas eu d'attaque d'infanterie allemande.

L'ennemi nous a également bombardés de ses positions établies à l'Est de Vierstraat jusqu'au canal Ypres-Comines et dans le voisinage de la colline 60, ainsi que près des moulins de Verbranden.

COMMUNIQUES AUTRICHIENS

Vienne, 20. — Notre nouveau front dans la région de Görz et sur le Karst s'est vigoureusement consolidé durant ces derniers jours, malgré les combats ininterrompus. En général, il est établi que la situation, au point de vue stratégique, n'a pas changé et on ne peut donc, par suite, prétendre qu'elle se soit empirée pour nous. Il en résulte que les derniers événements n'ont pas exercé la moindre influence sur le sort de Trieste. Par l'évacuation de Görz et la rectification du front sur le plateau de Doberdo, cette ville n'est pas plus menacée qu'elle ne l'était au début de la guerre. Toutefois, on peut s'attendre à de nouvelles et fortes attaques italiennes, mais l'expérience est là pour prouver que les Italiens ne remportent pas facilement de succès rapides et faciles sur le littoral. Il n'y a eu hier, sur l'ensemble du front, que de petits combats, au cours desquels l'ennemi n'a obtenu aucun succès, tandis que nous avons fait quelques prisonniers au Nord-Est de Plava.

Vienne, 21. — **Front russe.** — Front d'armée du général de cavalerie archiduc Charles : A l'Ouest de Moldawa, en Bukovine et sur les hauteurs au Sud-Est et au Sud-Ouest de Zabie, au cours de la prise desquelles nous avons fait 2 officiers et 188 hommes prisonniers et capturé 5 mitrailleuses, l'ennemi fait de vaines tentatives pour reconquérir le terrain perdu.

Aux deux côtés du défilé des Tartares, les combats continuent. La situation reste inchangée.

Au chemin de fer au Sud de Zielone, un détachement ennemi a été rejeté. A la Bistricza Solotwinska et au Nord du Dniester, la journée a été calme.

Front d'armée du général feld-maréchal von Hindenburg : Près de Smolary et au Sud de Stobychwa, petites entreprises couronnées de succès. Près de Rudka-Czerwiszcze, toutes les tentatives des Russes pour élargir leurs positions sur la rive occidentale du Stochod ont échoué avec de lourdes pertes pour l'adversaire.

Fronts italien et du Sud-Est. — Aucun événement particulier.

COMMUNIQUE ITALIEN

Rome, 19. — Activité de l'artillerie sur tout le front. Nos batteries ont été surtout en action dans la vallée supérieure de Fella, où elles ont endommagé la voie ferrée à l'entrée de la vallée de Seebach. L'artillerie ennemie a bombardé la ville de Görz et a également tenté d'atteindre les ponts jeté sur l'Isonzo.

Hier, après un violent feu d'artillerie, l'ennemi a dirigé une attaque contre l'aile gauche de nos positions établies sur le Karst, mais l'intervention efficace de nos batteries a rapidement mis fin à cette opération.

COMMUNIQUE RUSSE

Pétrograd, 19. — Le 18 août, à 8 h. du soir, après une préparation d'artillerie, l'ennemi nous a attaqués près du village de Zwiniasze, à 15 verstes au Sud-Est de Swiniuchy; il a été repoussé.

Dans la région du lac de Nobel, nos troupes se sont emparées d'une partie de la position ennemie établie à l'Ouest du lac.

Dans les environs du village de Czerwiszcze, sur le Stochod, après un combat acharné, nos troupes ont brisé la position du front ennemi et se sont emparées du village de Toboly, de la ferme de Czerwiszcze, de la distillerie et de la laiterie; nous avons sensiblement avancé. A cet endroit, 2 officiers et 220 soldats sont restés entre nos mains.

Dans les environs du bourg de Sokul, un avion ennemi a lancé 70 bombes.

Près de Kirlibaba, l'ennemi a pris l'offensive avec des forces supérieures aux nôtres et a légèrement repoussé nos avant-gardes.

COMMUNIQUES TURCS

Constantinople, 20. — Du front de l'Irak, pas de nouvelles importantes à signaler.

En Perse, sur le front russe, nos attaques dans la région de Zuka, à 25 kilomètres au Sud de la localité d'Ochnuje et à 15 kilomètres à l'Est de la frontière, ont forcé l'ennemi de se retirer vers Ochnuje. Il a abandonné 150 morts sur le champ de bataille et a laissé quelques prisonniers entre nos mains.

Sur le front du Caucase, rien d'important à signaler. Dans le secteur moyen, les escarmouches ont recommencé. Un de nos détachements a attaqué et s'est emparé d'appareils téléphoniques, de tentes et d'objets d'équipement.

Sur les autres fronts, rien d'important à signaler.

Constantinople, 21. — Sur le front de l'Irak et en Perse, la situation est inchangée.

Sur le front du Caucase, combats d'avant-postes à notre aile droite. L'ennemi a attaqué nos positions avancées au Nord du col de Buglen; il a été repoussé. Nous avons fait quelques prisonniers et notre feu a détruit une batterie ennemie mise sous abri. Au centre et à notre aile droite, canonnades locales peu importantes.

Dans la mer Noire, un de nos avions a attaqué deux torpilleurs russes et leur a lancé des bombes avec succès; nous avons constaté qu'elles ont provoqué des nuages de fumée sur le pont des navires.

Le 17 août, huit navires ennemis qui étaient entrés dans les baies situées au Nord et au Sud de l'île de Smy ont débarqué, d'un navire de transport et de voiliers qu'ils convoyaient, 300 bandits auxquels étaient mêlés des soldats. Ceux-ci ont été attaqués par nos détachements. Après un combat qui a duré trois heures, l'ennemi, qui avait perdu 50 hommes, a rallié ses bateaux et a pris la fuite.

Le 17 août, un navire anglais a été coulé aux environs d'Alexandrette : 18 hommes de l'équipage, y compris le commandant du navire et 4 officiers, ont été sauvés et faits prisonniers.

En Egypte et sur les autres fronts, la situation est inchangée.

Au front macédonien

Communiqué bulgare. — Sofia, 20. — A la suite des opérations militaires entreprises ces derniers jours par les troupes de l'Entente, dans la vallée du Vardar — opérations qui se sont également étendues à l'Est de la Strouma et au Nord du lac de Tachino — notre aile gauche a commencé l'offensive générale le 18 août. Nos troupes, avançant dans la vallée de la Struma, ont occupé la ville de Demir-Hissar et, après un combat qui s'est déroulé dans les environs de la ville de Serès, elles ont rejeté les Anglais et les Français sur la rive droite de la Struma et ont occupé la rive gauche de la rivière entre les lacs de Butkowoa et de Tachino.

Nos détachements opérant entre la Strouma et la Mesta se sont avancés suivant les ordres qui leur avaient été donnés.

Dans la vallée du Vardar, les troupes anglo-françaises attaquent sans succès depuis dix jours nos positions avancées établies au Sud et au Sud-Ouest de la ville de Doiran; le feu de notre artillerie leur inflige de grandes pertes

Après la victoire remportée sur les Serbes près de Florina (Lerine), les troupes de notre aile droite ont poursuivi avec plein succès l'exécution de leur plan. Hier, nous avons occupé la ville de Banitza et Ekschisu, sur le chemin de fer Salonique-Florina, et nous avons rétabli la communication par chemin de fer avec la ville de Bitolia (Monastir). Au Sud du lac de Prespa, nous avons occupé les villages de Evezda, Biglischta et Bresniza, et nous avons de la sorte définitivement coupé les communications entre Gortscha et Florina, ainsi qu'entre Gortscha et Kostur-Kastoria.

Communiqué français. — **Paris, 20.** — A l'Est de Cavalla, les Bulgares ont franchi la Mesta avec de faibles forces et ont poussé des patrouilles dans la direction de Cavalla.

Dans la région de la Strouma, l'ennemi a occupé les forts grecs de Lisé et de Stareiska sur la rive gauche et avancé des éléments aux abords de la rivière.

A l'Ouest de la Strouma, les attaques bulgares sur Poroj et Matitza ont été arrêtées par nos feux.

Près du lac de Doiran, les troupes anglaises ont repoussé des attaques bulgares sur Dodjeli. Sur la rive occidentale du Vardar, la canonnade a été vive, notamment dans la région de Majadag. Dans la région au Sud de Monastir, le combat se poursuit, aux abords de Banica, entre les éléments d'avant-garde serbes et les forces bulgares débouchant de Florina.

Une déclaration officielle de la Bulgarie. — Sofia, 20. — Le Bureau de la Presse publie la note suivante :

— Les derniers rapports de l'état-major avaient fréquemment signalé l'activité offensive des troupes du général Sarrail aux frontières bulgares. Cette activité des Anglais et des Français, auxquels se sont dernièrement joints des Serbes et des Russes sous le commandement supérieur du général Sarrail, constituait pour le territoire une constante et croissante menace qu'il a fallu écarter par une contre-attaque énergique. A la frontière combattent donc ensemble, sous le même commandement supérieur que naguère, les troupes bulgares et allemandes : l'impartialité commande de reconnaître que c'est l'exercice du droit de défense le plus légitime qui les a décidées à pénétrer sur un territoire dont l'ennemi a fait son champ d'opérations. Depuis trop longtemps, elles étaient l'objet des attaques des troupes de l'Entente, dont la présence en Grèce est tolérée depuis des mois.

Ce n'est point notre faute ni celle de nos alliés si le territoire grec devient le théâtre de combats sérieux. Nous sommes en droit, nos alliés et nous, d'attendre que nos troupes coalisées y jouissent pour leur défense de la même liberté d'action que celle dont y ont joui à notre détriment, pendant si longtemps, les troupes de l'Entente. Le peuple grec s'est vraisemblablement déjà convaincu que ce n'est point comme ennemis que nous pénétrons sur son territoire et que, nettement conscientes des intérêts grecs, nos troupes sont disposées à sauvegarder ces intérêts jusqu'à l'extrême limite du possible dans les circonstances actuelles.

Notre contre-attaque est entreprise dans le but exclusif et nettement précis d'assurer la sécurité de notre territoire contre l'offensive et les desseins du général Sarrail, de lui enlever le moyen de bombarder nos villes et nos villages et de tenter une irruption dans notre région frontière. Tel est le but de cette contre-attaque, pour l'exécution de laquelle les troupes bulgares et allemandes agissent de concert sous un commandement supérieur commun, en vue d'enlever à leurs ennemis communs toute envie d'envahir le territoire bulgare.

Aucune manœuvre ne réussira à dénaturer la portée de ce geste, que commande à nos troupes l'exercice de leur droit de défense légitime. Leur contre-attaque écartera de la frontière bulgare ceux qui y troublent constamment l'ordre, et nous garantira contre leur dessein de se poser en maîtres dans un pays où ils n'ont rien à venir chercher.

En Allemagne

Berlin, 21. — Les bureaux officiels de commerce, établis à Bromberg et à Varsovie dans le but d'encourager les relations commerciales entre l'Allemagne et la Pologne, ont étendu leur terrain d'action à la Courlande et à la Lithuanie. Des filiales ont été établies à Kovno, à Grodno, Wilna, Libau, Mitau et Bialistok.

Leipzig. — La foire de Leipzig se tiendra du 27 août au 2 septembre. La commission de la Chambre de Commerce de Leipzig a pris toutes ses dispositions pour assurer aux visiteurs toutes les facilités possibles. Elle informe, dans sa circulaire d'invitation, qu'il ne faut craindre aucune exagération des prix dans les hôtels.

Les prix des voyages en chemin de fer ont été réduits de 50 % et cette réduction peut s'obtenir par une demande adressée à la commission speciale de la Chambre de Commerce de Leipzig. De même, toutes les mesures ont été prises pour le transport des marchandises achetées à la foire et pour le passage de la frontière des visiteurs étrangers.

On a enregistré de nombreuses commandes pour l'Autriche-Hongrie, Danemark, Pays-Bas, Suisse, Suède, Norwège, Etats Balkaniques, etc.

Berlin, 21. — Les journaux allemands annoncent que l'on compte fixer sous peu en Allemagne des prix maxima du tabac.

Berlin, 21. — On écrit à la « Tägliche Rundschau » qu'en vue d'exploiter plus rationnellement les mines de cuivre en Serbie, le gouvernement allemand y a envoyé un grand nombre d'ouvriers spécialistes.

En Angleterre

Londres, 21. — Le « Times » dit que le mécontentement augmente parmi les ouvriers à cause de la hausse constante des prix des objets de première nécessité, notamment des vivres. La question sera discutée à la Chambre des Communes avant que celle-ci s'ajourne. A différentes reprises, l'intervention de l'Etat a été demandée; le Congrès des syndicats ouvriers, qui se réunira le 4 septembre à Birmingham, la réclamera sans doute à son tour.

Londres, 20. — L'agence Reuter annonce officiellement que le gouvernement a décidé de rappeler le général sir Beauchamp Duff, commandant en chef des forces des Indes anglaises, lequel devra être entendu comme témoin par la Commission d'enquête sur la campagne en Mésopotamie. Sir Beauchamp Duff sera remplacé dans son commandement par sir Charles Carmichael Monrö.

SUR MER

Flessingue, 20. — Le vapeur *Prinz Hendrik*, de la société de navigation Zeeland, annonce qu'il a rencontré aujourd'hui matin 14 navires de guerre anglais, parmi lesquels 6 navires de combat.

Londres, 20. — Le vapeur italien *Stampolia*, jaugeant 9,000 tonnes, a été coulé.

Paris, 20. — Dans le port de St-Nazaire, dans l'espace de quelques jours, deux incendies se sont déclarés à bord de navires se trouvant à l'ancre.

Amsterdam, 21. — Le paquebot *Prinz Hendrik*, qui devait arriver avant-hier soir, est seulement arrivé hier après-midi. Samedi, il n'a pu quitter l'Angleterre, et hier il a été arrêté pendant quelque temps dans la Tamise.

Le paquebot *Koningin Rijentis*, appartenant à la même société, a été réparé et est prêt à reprendre son service.

New-York. — Les deux Chambres du Congrès ont adopté le bill de la navigation, autorisant le gouvernement à acheter pour 50 millions de dollars de vapeurs.

LA GUERRE AERIENNE

Lugano, 21. — La filature Cottomificio Veniziano, qui occupait un millier d'ouvriers, a été complètement détruite par la dernière attaque aérienne austro-hongroise.

— L'aviateur français Marc Bonnier, connu par sa randonnée de Paris au Caire, est tombé sur le front russe.

— D'après le *Temps*, un grand incendie s'est déclaré à Versailles dans un parc d'aviation. Six hangars contenant du matériel spécial, des armes, des uniformes et des équipements sont devenus la proie des flammes. Il y a eu plusieurs explosions.

Les pompiers de Paris, de Versailles et de Saint-Cyr ont empêché le feu d'attaquer un dépôt de munitions établi près du lieu du sinistre. Les dégâts sont considérables.

Tremblements de terre et incendies de bois en Italie

Milan, 21. — Le « Corriere della Sera » annonce qu'un nouveau tremblement de terre a été ressenti vendredi soir à la côte de l'Adriatique. Les dégâts ont été plus importants qu'on ne l'avait cru tout d'abord. La population des grandes et de nombreuses petites localités doit vivre sous la tente par ordre du préfet et ne peut rentrer dans les maisons, qui sont presque toutes crevassées et inabitables. La vie est d'autant plus pénible qu'un vent violent souffle, accompagné de pluie. Les routes sont difficilement praticables par suite des nombreux eboulements qui se produisent.

On signale que la population de Pesaro ressent des vibrations souterraines ininterrompues et nettement perceptibles.

Rimini, Catolisa et Monte Baroccio ont surtout souffert. A Rimini, on a déjà commencé la construction de grands baraquements, la vieille ville étant devenue inhabitable.

Suivant des informations de Bucoleno et de Cuneo, une secousse sismique a été ressentie samedi matin dans le Piémont; elle n'a produit aucun dégât.

Genève. — Les journaux suisses apprennent que les habitants de Pesaro continuent à habiter sous la tente, le préfet leur ayant défendu de rentrer dans leurs maisons.

La ville de Fano est toujours évacuée.

D'autre part, on mande du Piémont que de nouvelles secousses sismiques viennent d'y être ressenties.

Turin, 21. — Dans la province de Vérone, dit le « Secolo », 90 p. c. de la récolte ont été détruits dans certains vignobles.

Florence. — Malgré l'intervention des troupes, les incendies de forêts prennent une extension toujours plus grande.

Nouvelles diverses

St-Pétersbourg, 20. — On mande de Tiflis au *Russkij Invalid* : Les combats se poursuivent en Perse avec acharnement. Sous la forte pression exercée par l'ennemi, nos troupes se sont retirées plus au Nord-Est d'Hamadan. Les nouvelles automobiles blindées russes ont rendu d'importants services. Elles ont couvert la retraite, ont arrêté par endroits la marche en avant des Turcs et ont infligé des pertes sensibles à la cavalerie ennemie. Les Turcs disposent d'importantes forces à ce front. L'on ne s'attendait pas à rencontrer un ennemi aussi nombreux, car sa ligne d'étapes devient de plus en plus longue. L'armée ennemie s'est probablement accrue dans de grandes proportions par la population qui, en nous trahissant, a passé en masse à l'adversaire.

Pétrograd, 20. — La *Novoïe Vrémia* apprend de Rome : Les combats dans la région de Solium ont récemment repris de plus belle. Les Senussis, considérablement renforcés dans ces derniers jours — on dit qu'ils ont même reçu de l'artillerie — se sont retranchés puissamment dans la région de Sollum; débouchant de là, ils ont attaqué avec des forces considérables les troupes anglo-italiennes.

Le combat extraordinairement sanglant engagé n'est pas encore terminé.

Les Senussis menacent maintenant aussi le territoire anglais. En effet, ils se sont rendus maîtres de la Cyrénaïque et, dans le territoire de Fezzan, ils se sont retranchés puissamment et ont installé des camps de concentration considérables.

Dans les milieux britanniques, on soupçonne que les Senussis entretiennent des rapports avec des sous-marins allemands qui leur fournissent des armes et des munitions. On doit s'attendre à ce que les combats exigent beaucoup de victimes et durent très longtemps.

Zurich. — Les journaux de Zurich mandent : La dernière liste officielle des pertes anglaises pour la première moitié d'août contient les noms de 2,898 officiers, dont 760 morts, ainsi que de 61,222 soldats dont 12,300 morts. Le nombre total des officiers et soldats mentionnés dans les listes des pertes anglaises de toute l'offensive jusqu'à présent est de 210,000 soldats et de 26,098 officiers.

Pétrograd, 20. — D'après les *Russkoié Wjedomosti*, le récent voyage de M. Sturmer au grand quartier général se rapporterait aux nombreux changements devenus nécessaires dans le corps diplomatique.

Pétrograd, 20. — Le *Rjetch* annonce qu'un incendie a éclaté dans un asile pour enfants de mobilisés à Moscou. La presque totalité des petits pensionnaires a trouvé la mort dans les flammes; plusieurs garde-malades manquent à l'appel.

Copenhague, 20. — M. Zahle, président du Conseil des ministres, a délibéré samedi après-midi avec les représentants de tous les partis au sujet de la formation d'un cabinet de coalition.

On a discuté d'abord la possibilité d'établir un programme d'action commune, notamment en ce qui concerne la vente des Antilles danoises, ainsi que la proportion dans laquelle chaque parti serait représenté dans le cabinet de coalition.

Dans le Pays

Les emprunts communaux. — **La Société du Crédit communal a fort à faire pour répondre à toutes les demandes d'emprunts qui lui parviennent des communes du pays. On sait qu'elle a été autorisée elle-même à émettre dans le public un emprunt de 30 millions de francs.**

Le département des finances vient de rappeler aux administrations communales que celles d'entre elles qui désirent traiter avec le « Crédit communal » ne peuvent, en aucun cas, être tenues de payer, pour le service de l'intérêt et de l'amortissement du capital effectif emprunté, plus de soixante-six annuités de 5 1/4 p. c. au maximum ou plus de trente-trois annuités de 6 2/3 p. c. au maximum de ce capital, selon que les emprunts seront remboursables en soixante-six ou en trente-trois ans.

Les cours pour chômeurs à Bruxelles. — Le collège échevinal de Bruxelles vient de décider de supprimer purement et simplement les cours pour chômeurs. Après la période de début, où le nombre des inscrits fut relativement élevé, principalement dans certaines corporations, vint le moment où le zèle des élèves volontaires se ralentit manifestement. Les défections furent de plus en plus nombreuses. Il ne pouvait convenir à certaines personnalités qui s'étaient offertes pour donner certains cours spéciaux de continuer à prêter leur concours à une œuvre dont les résultats étaient si peu encourageants. C'est ce qui a déterminé, en grande partie, la mesure qui a été prise et que d'aucuns prévoyaient depuis le début de l'entreprise.

Ypres en bois. — M. Colaert, député et bourgmestre d'Ypres, a commandé récemment 6,000 maisonnettes en bois démontables, aussitôt que les circonstances le permettront, ces maisonnettes seront dirigées pour servir d'habitation à la population d'Ypres, complètement détruite par les bombardements.

Les Hollandais et l'Université de Gand. — La Haye. — La revue hebdomadaire « Foorts » (Les Flambeaux), qui s'occupe de la question flamande, annonce qu'au moins 10 Néerlandais nés en Hollande se sont déclarés disposés à accepter une chaire de professeur à l'Université de Gand.

Chronique Locale

La journée d'adoration

L'église Notre-Dame est le sanctuaire choisi cette semaine pour la journée hebdomadaire d'adoration, fixée au jeudi 25 août. Redoublons d'amour pour Jésus-Hostie, redoublons de prières et de confiantes supplications. Le Cœur du Divin Maître est le refuge assuré de toutes les détresses et de toutes les infortunes, comme il est la source toujours jaillissante des consolations et des joies.

NOMINATIONS ECCLESIASTIQUES. — M. l'abbé Delhy, révérend curé-doyen de Leuze, a été nommé chanoine honoraire de l'église Cathédrale de St-Aubain, à Namur. Son installation canonique a eu lieu samedi, 19 août, à l'issue des Vêpres capitulaires.

M. l'abbé Guyaux, vicaire de St-Jean-l'Evangéliste (Cathédrale) est nommé curé à Heer.

M. l'abbé Stoffel, prêtre de la dernière ordination, est nommé vicaire de St-Martin, à Arlon.

SECRETARIAT DES ŒUVRES SOCIALES FEMININES, 27, place Lilon. — Réouverture des cours professionnels du soir. — Section des employées : lundi 2 octobre. Cours de sciences commerciales. — Section des ouvrières tailleuses : cours de coupe et d'essayage : vendredi 6 octobre. — Section des dentellières, cours de dessin: jeudi 7 septembre.

Les inscriptions sont reçues tous les jours, de 2 h. à 4 h., au bureau du secrétariat. 8101

Alimentation des animaux. — Vaches laitières. — **Les cultivateurs-laitiers n'ayant pas obtenu leur ration de son à la distribution des 18, 19 et 21 août, peuvent enlever celle-ci dès maintenant aux magasins d'alimentation de Jambes et de Namur aux heures habituelles.**

A Dinant

(De notre correspondant)

Au marché du vendredi. — Calme complet. La distribution du beurre se fait sans incident; afin de ravitailler tous les acheteurs, on en distribue une livre à chaque personne. Nouvelle absence d'œufs. Les légumes abondent.

Etat-civil du 10 au 17 août. — Naissances: Flora Jamagne, fille de Nestor et de Flore Jacquet Fonds de Leffe. Décès: Elisa Herman, veuve Jules Gerard, 60 ans, Grand'Place; Auguste Marlier, époux d'Ida Duculot, 49 ans, Saint-Medart.

Balle et foot-ball

St-Servais, plateau de Berlacomine. — 3e journée du concours de petite balle. — Dimanche 20 août : St-Servais (Vétérans) 8 jeux, Emines (Laverdisse) 4 jeux; Malonne (Lecluselle) 8 jeux, Emines (Laverdisse) 3 jeux; St-Servais (Vétérans) 10 jeux, Malonne (Lecluselle) 7 jeux.

Rivière. — 20 août : Floreffe (Mathieu Toussaint) est vainqueur de Rivière (Pirson-Brasse) par 13 jeux à 8.

Annevoie. — 20 août : Annevoie (La Royale) est vaincu par Annevoie (La Rainette) par 6 jeux à 9. Rivière (Terwagne) est vaincu par 6 jeux contre 10 à Rouillon (Debaut).

— Dimanche 27 août : Annevoie (La Royale) contre Arbre (Parent); Annevoie (La Rainette) contre Lustin (Laurent); Warnant (Robeaux) contre Rivière (Thone).

Montigny-sur-Sambre. — En présence, Charleroi (Wautelet frères, Heureux, Philippe et Anciaux) et Montigny-sur-Sambre (Grimard, Blavier, Simonet, Schmidt et Magne). Charleroi l'emporte facilement par 13 jeux contre 3. La breloque offerte par la Bijouterie Fernand Bertrand, de Charleroi, a été gagnée par René Wautelet, qui a chassé la dernière balle au-dessus.

Huy. — Seconde journée du Tournoi de Huy. — Résultats : Flémalle I contre Engis I: les deux parties prennent six jeux et 40 à 40. Engis l'emporte. Flémalle II bat Engis II par 7 à 1. Equipe liégeoise « Gaumain » vainqueur d'une équipe sélectionnée de Huy.

La pluie arrête le jeu. Engis I qui devait rencontrer l'Harmonie I est favorisé par le sort et déclaré vainqueur en 1re catégorie. En 2e catégorie, Huy-St-Germain se trouvait en présence de Flémalle II, qui gagne le Tournoi de seconde.

Dinant. — Le 15 août, Neffe F. C. a battu Bouvignes par 7 goals à 0; le même jour, Leffe F. C. (juniors) a battu Loyers par 4 goals à 0.

Yvoir. — Dimanche 27 août, seront aux prises : en 1re catégorie, Bioul et Denée; en 2e catégorie, Leffe-Dinant et Falmignoul.

Huy. — Le Tournoi du Skill a mis en présence le F. C. Liégeois et l'Union Waremmienne. Le premier a gagné par un goal à zéro. En match amical, l'Union Hesbignonne, de Limont, a battu le Skill, de Statte.

Dimanche prochain, 2e journée du Tournoi, F. C. Sérésien contre Huy.

Insuffisance du fumier de ferme dans les restitutions

(Correspondance particulière de l'*Ami de l'Ordre*)

L'expérience constante prouve que, malgré des soins culturaux perfectionnés, malgré un apport abondant de fumures organiques, l'agriculteur est impuissant à dépasser certains rendements moyens et à obtenir les fortes récoltes constatées dans d'autres régions.

La cause initiale en est que, la plupart du temps, un ou plusieurs éléments minéraux manquent au sol cultivé, soit par suite de son origine géologique, soit par suite d'un épuisement continu.

Or, le fumier produit sur le domaine agricole ne peut jamais combler ce déficit; il ne donne pas à la terre végétale ce qui lui manque; il ne fait qu'une restitution.

Si, comme dans nos Ardennes, le sol est pauvre en éléments phospho-calcaires, le fumier qu'il produit ne contient lui-même que de petites quantités de ces deux éléments, et cette fumure n'enrichit pas suffisamment le domaine. La terre, manquant de phosphate et de chaux, reste dans un état d'infériorité et se refuse à produire d'abondantes récoltes.

Le fumier étant le reflet du sol, son grand inconvénient est de donner à celui-ci en fortes proportions les éléments dont il n'a pas besoin et en moindre proportions ceux qui lui manquent. Le rôle des engrais chimiques consiste donc à corriger l'insuffisance de la composition chimique des fumiers de ferme. Les fertilisants commerciaux sont, par suite, l'adjuvant du fumier de ferme et le complément du sol.

L'apport des éléments qui existent en proportions suffisantes dans le sol constitue une véritable superfétation, occasionne une dépense sans compensation et conduit à une augmentation du prix de revient des récoltes.

(Reproduction interdite).

Alfred GOURMET,
Conférencier agricole, à Rochefort

Communiqués et Arrêtés
DU GOUVERNEMENT

IMPRIMES. — En vertu de l'arrêté du gouverneur général daté du 4 février 1916, la possession d'imprimés soustraits à la censure en contravention avec les arrêtés sur la matière, expose à des peines pouvant aller jusqu'à 3 années d'emprisonnement et 2,000 marks d'amende ou à l'une de ces peines seulement.

Dans l'esprit de l'arrêté en question, le terme « imprimés » ne comprend pas seulement tous les produits d'imprimerie, mais aussi toutes reproductions généralement quelconques d'écrits et d'images avec ou sans texte, partitions de musique avec texte ou avec explications, obtenues au moyen de procédés mécaniques ou chimiques et destinées à être répandues dans le public.

Il s'en suit donc qu'aussi la possession de reproductions à la machine à écrire ou de photographies, qui ont été soustraites à la censure en contravention avec les arrêtés sur la matière, est assimilée à la possession d' « imprimés » non censurés et comme telle punissable.

Namur, le 21 août 1916.

TAFEL,
Hauptmann und Pressedelegierter.

ARRETE concernant la formation des membres du personnel enseignant des écoles primaires et des écoles gardiennes ainsi que la délivrance des diplômes constatant leur aptitude à enseigner dans ces écoles. — Afin d'assurer le recrutement d'instituteurs capables d'enseigner dans les écoles primaires et dans les écoles gardiennes conformément aux prescriptions de l'art. 20 de la loi du 15 juin 1914, j'ordonne ce qui suit, par modification des arrêtés royaux : 1. du 4 septembre 1896, concernant les écoles normales primaires de l'Etat; 2. du 4 septembre 1896, concernant l'agréation par l'Etat des écoles normales primaires provinciales, communales et libres; 3. du 21 septembre 1884, concernant l'examen d'instituteur prévu par la loi sur l'enseignement primaire.

Art. 1er. — Dans les écoles normales de l'Etat ainsi que dans les écoles normales agréées par l'Etat, l'enseignement, excepté celui de la seconde et de la troisième langue, doit être donné dans toutes les branches dans la langue qui a été fixée au programme comme langue véhiculaire de l'établissement ou de ses sections particulières.

Le ministère des sciences et des arts détermine la langue véhiculaire des établissements de l'Etat. L'administration des établissements privés détermine la langue véhiculaire de ces derniers; sa décision à cet égard doit être jointe à la requête dans laquelle elle demande l'agréation de l'école par l'Etat.

Cette décision ne peut plus être modifiée sans l'assentiment du ministère.

Art. 2. — Aucun professeur n'a le droit d'enseigner dans une classe, s'il ne possède à fond la langue véhiculaire de cette classe.

Art. 3. — Les manuels scolaires et, le cas échéant, tout le matériel didactique des diverses branches doivent être rédigés dans la langue prescrite pour l'enseignement de ces branches.

Les diplômes et les certificats doivent être rédigés dans la langue véhiculaire de la classe à laquelle l'élève appartient.

Il en est de même des avis émanant de l'administration scolaire et des communications écrites aux parents des élèves.

Art. 4. — Si les prescriptions précédentes ou les mesures d'exécution prises par les autorités chargées de l'inspection des écoles normales ou par le ministère des sciences et des arts dans les écoles normales agréées ne sont pas observées, ces établissements s'exposent à ce que l'agréation par l'Etat leur soit retirée ainsi que les subsides de l'Etat.

Art. 5. — Le jury central prévu à l'art. 24 de la loi du 15 juin 1914 sur l'instruction primaire sera institué spécialement pour chacune des trois langues nationales (flamand, français, allemand).

Les examens, sauf ceux de la seconde et de la troisième langues, auront lieu exclusivement dans la langue pour laquelle le jury aura été constitué. Le diplôme sera rédigé dans la même langue.

Art. 6. — Le diplôme d'instituteur à délivrer par les écoles normales de l'Etat et par les écoles normales agréées ainsi que le diplôme constatant que le récipiendaire a subi l'épreuve devant le jury central (art. 24 et 15 de la loi du 15 juin 1914 sur l'instruction primaire) doivent déclarer formellement si le candidat est apte à enseigner à l'école primaire dans une classe flamande, française ou allemande.

Le paragraphe final des formules établies pour les diplômes précités par les arrêtés du 4 septembre 1896 et du 21 septembre 1884 aura donc la teneur suivante :

« En foi de quoi le jury lui a délivré le présent diplôme d'instituteur dans les classes primaires ayant
« le flamand, comme langue véhiculaire. »
« le français, comme langue véhiculaire. »
« l'allemand, comme langue véhiculaire. »

Art. 7. — Les instituteurs qui auront obtenu, après le 1er octobre 1916, le diplôme mentionné à l'art. 6, ne pourront, dans les écoles soumises à la loi du 15 juin 1914, enseigner que dans une classe dont la langue véhiculaire est celle dans laquelle leur diplôme les déclare aptes à enseigner.

Art. 8. — Les dispositions contenues aux art. 5 alinéa 2 et 6 aliéna 1 sont applicables à l'examen prévu par l'arrêté royal du 27 juin 1898 et par l'arrêté ministériel du 28 juin 1898 pour l'obtention du diplôme et du droit à l'exercice des fonctions d'institutrice dans les écoles gardiennes.

Le paragraphe final de la formule usitée pour la rédaction de ce diplôme aura la teneur suivante :

« En foi de quoi il lui a été délivré le présent diplôme d'institutrice dans les classes d'écoles gardiennes ayant :
« le flamand, comme langue véhiculaire. »
« le français, comme langue véhiculaire. »
« l'allemand, comme langue véhiculaire. »

Art 9. — Les institutrices qui, après le 1er octobre 1916, auront obtenu le diplôme mentionné à l'art. 8, ne pourront, dans les écoles gardiennes soumises à l'inspection de l'Etat, enseigner que dans une classe dont la langue véhiculaire est celle dans laquelle leur diplôme les déclare aptes à enseigner.

Art. 10. — Dans le délai d'un mois à partir de la publication de cet arrêté, les administrations des écoles normales libres agréées par l'Etat devront faire savoir au ministère des sciences et des arts quelle langue a été fixée comme langue véhiculaire pour leur établissement et ses sections particulières.

Les dispositions du présent arrêté entreront en vigueur au commencement de l'année scolaire 1916-1917.

Bruxelles, le 2 août 1916.

Der general gouverneur in Belgien,
Freiherr von BISSING, generaloberst.

ARRETE. — Chapitre Ier. — *Des inscriptions à l'épreuve sur les langues modernes.* — Art. Ier. — Les inscriptions à l'épreuve sur les langues modernes prévues par l'art. Ier de la loi du 12 mai 1910, sont reçues, au chef-lieu de chaque province, par les délégués chargés de procéder aux inscriptions pour les épreuves préparatoires organisées en vertu des articles 10 et 12 de la loi du 10 avril 1890.

Elles sont prises soit par les intéressés directement, soit par les chefs des établissements auxquels ils appartiennent.

Art. 2. — Le droit à payer est de 20 fr. Cette somme est versée par les récipiendaires ou par leurs fondés de pouvoirs, entre les mains du receveur des produits divers et de l'enregistrement, établi dans la ville où se prend l'inscription.

Les récipiendaires qui n'ont pas subi l'épreuve avec succès et qui se représentent, de même que ceux qui ont été absents sans motifs légitimes, sont tenus de payer de nouveau la totalité du droit d'inscription.

Les récipiendaires qui ont justifié de motifs légitimes d'abstention, admis par le jury, ne paient plus que la moitié de ce droit, lors d'une inscription ultérieure.

Art. 3. — Chaque délégué dresse en double une liste des inscriptions reçues. Celle liste comprend nécessairement : 1. les noms, prénoms, date et lieu de naissance et domicile des récipiendaires; 2. leur adresse exacte; 3. la désignation de l'établissement dans lequel le récipiendaire a achevé ses études; 4. les langues sur lesquelles l'épreuve doit porter. Immédiatement après la clôture des listes, l'une de celles-ci est transmise ainsi que les quittances du versement du droit d'inscription, au département des sciences et des arts.

Chapitre II. — *De la constitution du jury.* — Art. 4. — Il est constitué annuellement dans chaque province, s'il y a lieu, un jury chargé de procéder, pour les récipiendaires de la province, à l'épreuve sur les langues modernes. Ce jury se compose de cinq membres dont un président et un secrétaire. Le président est choisi par le gouvernement, sur une liste double de candidats présentés par l'Académie royale flamande ou par l'Académie royale de Belgique, selon la partie du pays où est subie l'épreuve.

Des quatre membres du jury, deux sont désignés par l'établissement où le récipiendaire a terminé ses études et les deux autres sont choisis par le gouvernement parmi les professeurs de l'enseignement dirigés ou subsidiés par l'Etat si le récipiendaire a terminé ses études dans un établissement d'enseignement privé et parmi les professeurs d'enseignement privé, s'il a terminé ses études dans un établissement d'enseignement dirigé et subsidié par l'Etat.

Le secrétaire est choisi par le président parmi les membres du jury.

Il est donné, en suivant les principes établis pour la désignation des membres effectifs, un suppléant au président et à chaque membre du jury.

Art. 5. — Nul ne peut, sous peine de nullité, prendre part en qualité de membre du jury, à l'examen d'un parent ou allié jusque et y compris le quatrième degré.

Chapitre III. — *De la session du jury.* — Art. 6. — Le jury se réunit au chef-lieu de la province à une date qui sera fixée par le président et après convocation par lui des membres du jury et des récipiendaires.

Art. 7. — L'épreuve porte sur les matières suivantes : a) pour les récipiendaires qui ont fait leurs études dans la région flamande du pays et qui sont soumis au régime flamand commun : 1. la langue flamande; 2. la langue française, allemande ou anglaise. — b) Pour les récipiendaires qui ont fait leurs études dans la région flamande du pays mais qui sont admissibles au régime spécial prévu par l'art. 7 de la loi du 12 mai 1910 : 1. la langue française; 2. la langue flamande. — c) Pour les récipiendaires qui ont fait leurs études dans la région wallonne du pays: 1. la langue française; 2. la langue flamande, allemande ou anglaise. — d) Pour les récipiendaires qui ont fait leurs études dans l'agglomération bruxelloise : 1. la langue flamande; 2. la langue française; ou : 1. la langue française; 2. la langue flamande, selon que la langue maternelle ou usuelle du récipiendaire, déterminée par la déclaration du chef de famille, est la langue flamande ou la langue française. — e) Pour les récipiendaires qui ont fait leurs études dans les arrondissements administratifs d'Arlon, de Bastogne, et de Verviers : 1. la langue française ou la langue allemande; 2. la langue flamande, anglaise ou celle des langues sur laquelle n'a pas porté l'épreuve mentionnée au 1.

Art. 8. — L'épreuve sur la première langue comprend : 1. Une composition sans dictionnaire; 2. Une interrogation sur un sujet d'histoire se rattachant au cours de réthorique ou de 1re scientifique (principales périodes et faits essentiels de l'histoire nationale).

L'épreuve sur la deuxième langue comprend : 1. Une composition sans dictionnaire; 2. La lecture, le résumé et le commentaire oraux d'un texte choisi par le jury.

Pour les questions et les réponses on se servira exclusivement de la langue qui fait l'objet de l'épreuve.

Art. 9 — Il est attribué à chaque partie de l'épreuve une cote déterminée comme il suit : a) 1. Composition de 1re langue : 70 points; 2. Interrogation sur la 1re langue : 30 points. — b) 1. Composition de 2e langue : 50 points: 2. Interrogation sur la 2e langue : 25 points.

Les 50 p.c. des points sont exigés sur les 1° et 2° réunis de chaque littera A et B.

Art. 10. — La durée suivante est assignée à chaque partie de l'épreuve : a) Partie écrite : 1. Composition de 1re langue, 4 heures; 2. Composition de 2e langue, 3 heures. — b) Partie orale : 1. Interrogation sur un sujet d'histoire : 20 minutes; 2. Lecture, résumé et commentaire d'un texte : 30 minutes.

Toutefois les récipiendaires pourront prendre connaissance du texte choisi par le jury pendant au plus 15 minutes prises sur la durée de l'épreuve.

Art. 11. — L'épreuve écrite précède toujours l'épreuve orale. Elle a lieu simultanément pour tous les récipiendaires d'une même province.

Art. 12. — Les épreuves ont lieu en public. Les points obtenus par chaque récipiendaire, pour chacune des matières sur lesquelles portent l'épreuve, sont publiquement proclamés.

Art. 13. — Le certificat constatant le résultat de l'épreuve est rédigé comme il suit :

Nous, président et membre du jury chargés de procéder dans la province de . . . ., à l'épreuve sur les langues modernes, prévue par l'art. 1er de la loi du 12 mai 1910, attestons que M. . . . . . . , né à . . . . . . le . . . . . . , a subi avec succès l'épreuve susdite sur les matières désignées ci-après : (indiquer les langues sur lesquelles le récipiendaire a été examiné).

Le certificat porte la signature de tous les membres du jury qui ont assisté à l'épreuve.

Chapitre IV. — *Du produit des inscriptions et des dépenses.* — Art. 14. — Le produit des inscriptions à l'épreuve sur les langues modernes est versé dans le Trésor public.

Art. 15. — Il est alloué, par journée de séance, à titre de frais de vacation : une indemnité de 25 fr. au président du jury, de 23 fr. au secrétaire et 18 fr. à chaque membre.

Les journées de séances, sont de 6 heures au moins. Si, par suite des circonstances de force majeure, cette durée ne peut être atteinte, les indemnités de vacations sont respectivement réduites à 20, 18 et 13 francs.

Art. 16. — Les présidents et les membres qui résident dans des communes situées à plus de 8 km. du chef-lieu de la province reçoivent, en outre, des indemnités de route et de séjour, calculées comme il suit :

1. 1 fr. par 5 km. sur les chemins de fer et 2 fr. sur les routes ordinaires; 2. 12 fr. par journée de séance à titre d'indemnité de séjour.

La même indemnité leur sera allouée pour les dimanches et les jours de fête légales intervenus au cours de la session ainsi que pour les journées où les travaux du jury seraient forcément suspendus, pour autant toutefois que l'indemnité de séjour à résulter de ce chef, ne soit pas supérieure dans son ensemble à l'indemnité de voyage.

Art. 17. — Chaque fois qu'ils sont appelés à siéger, les présidents et les membres suppléants reçoivent les mêmes indemnités que les titulaires.

Chapitre V.— *Dispositions générales.* — Art. 18. — Chaque jury tient un registre pour les procès-verbaux. Ce registre est coté par première et dernière et paraphé sur chaque feuillet par le président.

Le procès-verbal de chaque séance est signé par le président, par le secrétaire et par tous les membres du jury. Il mentionne notamment les nom, prénoms et lieu de naissance des récipiendaires ainsi que l'heure de l'ouverture et de la clôture de la séance.

Le registre aux procès-verbaux tient lieu de registre de présence.

Dans l'intervalle des sessions, il est, ainsi que les archives du jury, déposé au ministère des sciences et des arts.

Art. 19. — Après la clôture des épreuves, le président adresse au ministère des sciences et des arts, un rapport sur les opérations de la session. Il joint à ce rapport : 1. Un relevé nominatif du résultat des épreuves; 2. Les états des frais de vacation, de route et de séjour dus aux membres du jury.

Bruxelles, le 27 mai 1916.

Der general gouverneur in Belgien,
Freiherr von BISSING, generaloberst.

A Huy

De notre correspondant :

VOL DE POMMES DE TERRE. — Environ 150 kg. de pommes de terre ont été volés l'autre nuit dans un terrain appartenant à M. Delvaux, plaine de la Sarte. Auteurs inconnus.

CHIENS POLICIERS. — Une démonstration de chiens policiers aura lieu le dimanche 27 août dans les jardins de la Société des Amateurs, à 2 ½ h. La recette sera attribuée aux œuvres de bienfaisance.

UNION DES LOCATAIRES ET PROPRIETAIRES DE HUY ET DE LA REGION. — Les intéressés qui ont des maisons à louer, sont invités à fournir tous renseignements utiles : loyers, superficie, jardin, etc., à Huy, au local du Grand-Trianon; Marchin, à M. J. Montulet; Sery-Abée, à M. G. Salme, pour les communes d'Outrelouxhe, St-Séverin, Sery-Abée, Vernée, Fraineux, Nandrin, Villers-le-Temple; Vierset-Barse, à M. Martin Grignet; Amay, à M. N. Engelbosch; à Antheit, à M. Julien Maillard; Ampsin, à M. Adrien Maillard.

LES VOLS EN HESBAYE. — Le parquet de Liège vient de faire des descentes à Oleye pour vols de gerbes de froment et à Faunes pour vol de provision de foin et de trèfle qu'une pauvre vieille avait péniblement amassée pour nourrir son unique vache.

LA RENTREE DES COURS à l'Ecole de Sucrerie de Waremme, attenant au Collège St-Louis, est fixée au 15 octobre. On s'inscrit dès maintenant chez M. C. de Moffarts, directeur à Waremme.

LAITERIE COMMUNALE. — Suivant les instructions du Comité national de secours et d'alimentation, dont dépend notre laiterie communale, celle-ci doit alimenter d'abord et, en tout premier lieu, les œuvres pupilles de ce comité : hôpital, crèche, œuvre des nourrissons, etc.

Le public payant de la laiterie est donc averti que jusqu'à nouvel ordre il ne pourra plus — et pour les malades seulement — se procurer que la moitié de la quantité de lait qui lui était fournie jusqu'à présent.

POMMES DE TERRE. — Par suite de la suppression des pains de Hollande, le Comité de secours a fait presser l'expédition des pommes de terre. Celles-ci seront mises en vente au prix de 0.15 le kilo. Il est à espérer que le public s'approvisionnera régulièrement au magasin du ravitaillement afin que ces pommes de terre soient débitées dans les délais voulus et ne se gâtent pas par suite de non-vente.

NOYADE. — Des enfants qui se promenaient en chaloupe sur le Geer ont retiré, près du moulin de Harkuge, le cadavre de M. D..., un rentier bien co[illegible] dans la région de Waremme.

LA SOUPE SCOLAIRE. — A partir du 15 septembre, date de la rentrée des classes, la soupe scolaire fonctionnera de nouveau, mais elle cessera d'être confondue avec la soupe communale. La cantine scolaire formera une œuvre nouvelle, l'une des plus utiles.

LE PARQUET DE HUY s'est rendu à Vyle-Tharoul pour enquêter au sujet d'une «razzia» de 1.000 gerbes de froment au préjudice de M. Léonard, bourgmestre.

A Charleroi

(De notre correspondant)

LES VOLS. — A Charleroi, les sœurs Thérèse et Emérance L..., âgées de 16 et 15 ans, de Lodelinsart, et Renée S..., de Fleurus, ont été surprises en flagrant délit de vol à une échoppe de merceries, au marché. Appréhendées par la police et conduites à la permanence, elles furent trouvées en possession de plusieurs paires de bas volés. Emérance L... a été mise à la disposition du juge des enfants; les deux autres ont été remises en liberté et seront poursuivies pour vol.

— Marie M..., habitant rue Habart, à Marcinelle, était venue ce matin, à la messe en l'église St-Antoine, à la Ville-Basse, à Charleroi. Elle avait déposé sa sacoche sur une chaise. Pendant qu'elle était à la communion on lui a volé dans sa sacoche une somme de 10 fr. en billets belges et allemands.

— Blanche Golière, demeurant rue de l'Etang, 184, à Lodelinsart, se promenant lundi matin à Charleroi, a été délestée de sa sacoche contenant une montre et un bracelet en argent; à l'intérieur de la cuvette de la montre se trouve gravé le nom de Cohy. La sacoche renfermait aussi deux cartes d'identité aux noms de Blanche Golière et Gabrielle Golière, de Lodelinsart. Mlle Golière demande à la personne qui s'est appropriée de la sacoche qu'elle fasse au moins parvenir au bureau de police du Sud les deux cartes d'identité.

— A Marcinelle, on s'est introduit à l'aide de fausses clefs au domicile de Léa Poucet et on a fait main basse sur quatre billets de 20 marks, un de 20 fr., neuf de 5 fr., quatre pièces de 5 fr. en argent et une pièce de 2 fr. République française, qui se trouvaient dans le tiroir d'une commode.

— Au préjudice de Jeanne Barrys, batelière à bord du bateau *Amiral*, route de Philippeville, on a volé quatre couvertures de lit, un jupon et une paire de chaussettes.

— A Jumet, les patrouilleurs Delfosse et Louis Dulière ont arrêté un nommé Jules Willems qu'ils ont rencontré la nuit rue du Diarbois porteur d'un sac de pommes de terre fraîchement arrachées.

— Rue de l'Eglise, à Jumet, habite une nommée Julie G... Hier, pendant son absence, Henri C..., de Roux, a pénétré dans sa demeure et s'est emparé des meubles, qu'il a fait transporter chez lui. Interrogé, il a déclaré que c'était pour se payer des mois de location qui lui étaient dus par cette femme qui habitait auparavant Roux, dans une de ses maisons.

ACCIDENT A JUMET. — Un gamin de 4 ans, le petit Montigny Faloé, demeurant rue Ledoux, se trouvant près du grillage du ravitaillement a été renversé par une charrette qui lui passa sur le corps. Aussitôt relevé, il fut transporté dans les bureaux du magasin de ravitaillement où M. le docteur Desseut vint lui prodiguer les premiers soins. Les blessures ne mettent pas en danger les jours du gamin.

TERRIBLE ACCIDENT A COUILLET. — Ce matin, un ouvrier, âgé de 27 ans, a eu la tête écrasée par le pont roulant, au moment où on manœuvrait une pièce de machine, aux usines du Hainaut. Les détails manquent.

AFFAIRES DE MŒURS. — On a arrêté lundi matin un nommé Edmond S..., de Le Campinaire, pour affaire de mœurs. A Couillet, pour une autre affaire de mœurs, on a arrêté un nommé Charles Vanhelpute, houilleur, 37 ans.

LEVAL-TRAHEGNIES. — Il y a quelques jours, en vertu d'un mandat d'arrêt, une nommée Marie-Louise Vranckx, de cette commune, était mise en état d'arrestation pour meurtre de son enfant légitime. L'instruction de cette affaire a continué ce matin au Palais de Justice. La chambre du conseil a confirmé pour un mois le mandat d'arrêt à charge de Marie Vranckx.

RUPTURE DE BAN. — En vertu d'un mandat d'arrêt du parquet de Bruxelles, on recherche un nommé Aimé Hughes, né à Anvers le 1er novembre 1877, voyageur de commerce, taille 1 m. 64, visage ovale, front étroit bas, yeux bleus, nez mince dévié à gauche, bouche large, menton rond, teint sain, cheveux et sourcils châtains.

— Il est beau et louable de porter l'image de la personne que l'on aime. Photographie en miniature, en broches, épingles de cravate, boutons de manchettes, médaillons. Le plus beau souvenir. Portraits de soldats grand succès. Bijouterie Bertrand, rue de Marchiennes, 26-28, Charleroi.

TRIBUNAL CORRECTIONNEL DE CHARLEROI

RUPTURE DE BAN DE SURVEILLANCE. — 4 mois de prison à Alfred Lefèvre, de Cuesmes.

DELITS DE CHASSE. — Cyrille Stévenne et Gaston Ferry, chacun 16 jours de prison et 200 fr. d'amende; Lucien Devléminck, de La Hestre, 100 fr. avec sursis.

UN ESCROC. — Jean Doudelet, détenu, de Charleroi, s'est fait photographier en soldat français, quoique n'étant ni soldat, ni Français. Il se rendait, de village en village, solliciter la charité, disant avoir été blessé au front. Il fit ainsi de nombreuses dupes. Ensuite il acheta plusieurs montres, valeur 4 fr., 4 fr. 50 et 8 fr.; ces dernières étaient dorées et il les vendait 40, 50, 80 et même 100 fr., disant qu'elles étaient en or 18 karats. Doudelet est condamné à 3 mois de prison et 26 fr. d'amende.

FAUX MONNAYEURS. — Pour avoir fabriqué des fausses pièces de 0.25 et 0.10 en zinc, Joseph Rouckhoutt, tourneur à Couillet, et Cyrille Decloedt, fondeur à Marcinelle, sont condamnés chacun à 8 mois de prison. Ils étaient détenus.

OUTRAGES. — Marie Merckx, de Couillet, cabaretière, a outragé un adjoint de police qui lui dressait procès-verbal pour infraction au règlement communal lui interdisant de faire de la musique dans son établissement. 8 jours de prison et 26 fr. d'amende.

DETOURNEMENT. — Achille Bodson, pianiste à Châtelet, détenu, comparaît pour détournement d'une somme de 1,020 fr. au préjudice de M. Paul Barré, négociant, rue Léopold, à Charleroi. Cette somme avait été remise à Bodson pour acheter 400 kg. de miel. 3 mois de prison; il remboursera, en outre, les 1,020 fr. volés.

VOL D'UN MOUTON. — François Grimard, détenu, de Marchienne-au-Pont, a été arrêté en cette commune au moment où il conduisait un mouton qu'il avait volé à l'aide d'effraction au préjudice de M. Jacquart, cultivateur à Tongrinnes. Au moment de son arrestation, il fut trouvé porteur de tout un attirail de cambrioleur. Cinq mois de prison.

COUPS, VOL ET OUTRAGES. — Alphonse Hermans, Pierre Wuyts, François Millis, détenus et Elisa Schroevens, de Fleurus, sont poursuivis le 1er pour avoir porté un coup de tête à Emile Wauthier, fermier en cette commune; le second, avoir volé une chèvre au préjudice de Wauthier; le troisième, complicité dans le vol; la quatrième, avoir outragé le commissaire de police Haistire, de Fleurus, tandis qu'il perquisitionnait à son domicile. Ces faits se sont passés le 13 juillet. Jugement ; au 1er, 5 mois pour coups; le 2e, 8 mois et 100 fr.; le 3e, 3 mois; la 4e, 15 jours et 50 fr.

FAITS DIVERS

Attention aux faux billets! — La police de Bruxelles a ouvert une enquête pour découvrir les contrefacteurs de billets de deux marks, dont les imitations circulent de nouveau. Ces faux billets sont reconnaissables à l'absence du filigrane dans le papier. Le cachet sec ne représente pas les aigles et ne contient pas la légende : « Reichsschuldenverwaltung », qui manque également dans le cachet rouge dont les aigles sont fort mal imités. Il suffit donc d'un peu d'attention pour ne point être dupe des faussaires.

Grave accident.—M. Vandenhosch, conseiller communal socialiste à Bruxelles, âgé de 71 ans, a fait une chute de 7 mètres à la Maison du Peuple et s'est blessé gravement. L'amputation de la jambe gauche a dû lui être faite à l'hôpital Saint-Pierre.

Vols de portefeuilles. — A Bruxelles, M. Henri L..., cabaretier, avenue Fonsny, a constaté qu'un habile pick-pocket lui avait enlevé son portefeuille, renfermant une somme importante, ainsi que sa carte d'identité et des papiers d'affaires.

— Dimanche soir, en rentrant chez lui, boulevard du Midi, M. Alphonse D., négociant, a constaté la disparition de son portefeuille, qui renfermait une somme de 1,200 francs et des papiers d'affaires.

Un singulier voyageur. — Dimanche soir, un individu âgé d'une quarantaine d'années, se présenta dans un hôtel de la rue de Prusse, à Saint-Gilles, et demanda une chambre pour la nuit. Quelques heures après son arrivée, l'hôtelier chargea un homme de service de demander à son nouveau pensionnaire s'il n'avait besoin de rien. Le voyageur avait disparu et il avait emporté les couvertures, les draps de lit et les taies d'oreillers.

— **Un vol chez le prince de Lucinge.**— Le nommé Richard Omer Dor, dit l' « Echo de Paris », est un agent de la police belge qui fut révoqué à la suite de condamnation. Lorsqu'il voulut entrer dans l'armée comme engagé volontaire, son casier judiciaire l'en fit exclure. Alors, il vint en France et se plaça deux ou trois fois comme valet de chambre. Sa paresse lui valut d'être congédié. Il entra chez le prince de Faucigny-Lucinge. Le 6 février, le prince s'aperçut qu'on lui avait volé pour 11,000 fr. de bibelots et de bijoux. Le voleur n'avait pas vu un gros sac dans lequel il aurait trouvé 80,000 fr. et un autre plus petit en contenant 5,000 fr. Il a comparu devant la 8e chambre correctionnelle, qui l'a condamné à 4 ans de prison.

Nouvelles valeurs postales dans le Grand-Duché de Luxembourg. — En conséquence des nouveaux tarifs postaux actuellement en vigueur en Allemagne, la direction des postes luxembourgeoises a décidé de mettre en circulation de nouvelles valeurs postales. Elle émettra des timbres de 17 1/2 centimes et de 87 1/2 centimes. Les premiers, qui serviront à l'affranchissement des lettres, seront des timbres de 30 centimes, avec la mention 17 1/2 c.; ceux de 87 1/2 centimes, devant servir à l'affranchissement des paquets postaux, seront des timbres de 1 franc, avec la mention 87 1/2 centimes. On a l'intention de créer sous peu de nouveaux timbres de 17 1/2 et de 87 1/2 centimes.

La foudre incendie un château historique. — Un des plus beaux châteaux du Perigord (France), datant du quinzième siècle, vient d'être complètement détruit par un incendie. Il était situé à Lachapelle-Faucher et appartenait à la marquise de Chabans. C'est la foudre qui, tombée sur l'une des tours, a occasionné le sinistre, lequel n'a pu être conjuré, les secours ayant été demandés très tardivement à Bratôme et à Périgueux. De vieux meubles de grande valeur et de vieilles tapisseries d'Aubusson ont été la proie des flammes.

Un écolier de six pieds de haut. — M. Arthur Soper, fermier à Hatfield, était condamné l'autre jour, par le tribunal de Dunnow (Essex) à 1 livre sterling d'amende, pour n'avoir pas envoyé à l'école son fils, âgé de 13 ans et demi.

Pour sa défense, le père a fait comparaître son héritier. Celui-ci a 1 m. 80 de hauteur et pèse 90 kilos! « Comment envoyer cet «enfant» à l'école au milieu d'une bande de galopins? s'est écrié le défenseur. Il n'y a dans aucune classe un pupitre suffisamment solide! Pour avoir été quelques jours à l'école, le «petit» est revenu avec une courbature aux reins!»

Le tribunal a jugé que cet écolier ferait mieux dans les champs que sur les bancs de la public-school et a acquitté le père.

Combien coûte le coup de canon ? — Les canons de 305 mm., armant les tourelles axiales des cuirassés, pèsent 6,400 kilos et coûtent 500,000 francs. Le prix de la charge de poudre (100 kilos) et du projectile (338 kilos) est de 2,000 francs. L'amortissement est de 3,333 francs. Le prix d'un coup de canon de 305 mm. revient donc à 5,333 francs.

Le canon de 274 mm. pèse 20,000 kilos et coûte 200,000 francs. Le prix de la charge de poudre (52 kilos) et du projectile (216 kilos) est de 1,170 francs. L'amortissement est de 1.250 francs. Le prix d'un coup de canon de 274 mm. est de 2,420 francs.

Le canon de 164 mm. pèse 6,000 kilos et coûte 80,000 francs. Le prix de la charge de poudre (12 kilos) et du projectile (25 kilos) est de 270 francs. L'amortissement est de 210 francs. Le prix d'un coup de canon de 164 mm. 7 est de 480 francs.

Le prix du coup de canon pour les petits calibres est de 30 francs pour les 65 mm., de 12 francs pour les 47 mm., de 8 francs pour les 37 mm.

Il n'y a pas à dire, un coup de canon coûte très cher.

LES ENTREPOTS INCENDIES A BORDEAUX. — L'incendie considérable que le *Matin* a relaté est dû à l'imprudence du manœuvre espagnol Gonzalès Pedro, qui a jeté sa cigarette non éteinte près d'un dépôt de sacs de nitrate, auxquels le feu s'est communiqué. Tous les entrepôts et bâtiments situés entre la rue de Lajaunie, le quai de Brazza et l'impasse Cabiro, ont été la proie des flammes. Ce sont, d'une part, les restaurants Cierra, Barada et Pages, les magasins de M. Guillemot, entrepreneur de charpentes, et le restaurant Cavalié; d'autre part, le dépôt de charbons de la maison Astier et Deniges, un entrepôt de nitrate, les nouveaux docks Sursol, renfermant quantité de blé et de farine pour l'armée, un magasin de sacs vides, le restaurant du Printemps, tenu par M. Blétry, le dépôt du ravitaillement civil.

Les dégâts dépasseront certainement de beaucoup cinq millions. On parle de huit millions, mais toute précision est prématurée.

Gonzalès a été écroué sous l'inculpation d'incendie involontaire.

NECROLOGIE

— Mme Hubert Boël, née Marie Broze, et son fils Robert, les familles Barthélemy Broze et Boël ont la profonde douleur de vous annoncer la mort de *M. Hubert BOEL*, pieusement décédé à Salzinnes le 20 août 1916, à l'âge de 26 ans.

L'enterrement aura lieu le mardi 22 courant, à 5 heures. Réunion à la maison mortuaire, à 4 3/4 heures, avenue de Salzinnes, 93.

Le présent avis tient lieu de faire part.

— On nous prie d'annoncer la mort de *M. Louis FOCANT*, pieusement décédé à Namêche dans la 87e année de son âge.

Les funérailles seront célébrées en l'église paroissiale de Namêche, le mercredi 23 août 1916 à 11 heures.

— On annonce de Paris, la mort de la *baronne LAMBERT*, née de ROTHSCHILD. Venant de la Suisse où elle était allée faire une cure, la baronne Lambert venait d'arriver à Paris, où elle succomba subitement aux suites d'une affection cardiaque, à l'âge de 53 ans.

La baronne Lambert occupait une place honorable dans l'art belge. Tout récemment encore elle exposait au Salon de l'Art charitable ainsi qu'au Salon du Portrait, où ses ravissants pastels furent très remarqués. Le portrait de M. le marquis de Villalobar, signé par la baronne Lambert, fut surtout apprécié.

LE PROFESSEUR METCHNIKOFF. — Après une longue et douloureuse maladie, le professeur Metchnikoff est mort dans une modeste chambre de l'hôpital Pasteur. C'est un des plus nobles représentants de la science universelle qui disparaît. La médecine, et en général la biologie lui doivent quelques-unes des belles découvertes de notre époque.

Né en 1845, près de Kharkof (Russie), il fit des études scientifiques très complètes dans divers centres européens et fut nommé, en 1870, professeur de zoologie à Odessa. Il poursuivit ensuite des recherches de zoologie et d'embryogénie à Messine, à Madère et à Ténériffe, et, en 1887, entra à l'Institut Pasteur. Il y devint rapidement un des collaborateurs les plus intimes du maître et s'adonna surtout à des travaux de bactériologie et de physiologie cellulaire, qui l'amenèrent à d'importantes découvertes. La plus féconde fut celle de la phagocytose, par laquelle s'ouvrait tout un chapitre nouveau de l'étude des infections. Metchnikoff montre, en effet, comme principe de la lutte de l'organisme contre les maladies infectieuses, les globules blancs du sang englobant et digérant les microbes pathogènes, qui viennent parasiter l'organisme. Cette digestion ne peut se faire qu'avec l'aide de ferments cellulaires spéciaux acquis par nos défenseurs au cours même de la lutte. C'est là une des bases de la théorie de l'immunité, si fondamentale dans le chapitre des infections, et un des points d'appui de la sérothérapie. Metchnikoff s'attacha à l'étude de bien d'autres points de médecine et d'hygiène et notamment de la syphilis et de sa prophylaxie. On sait, d'autre part, quelle importance prenait à ses yeux l'antisepsie de l'intestin, qu'il considérait comme réalisée au mieux par l'absorption des laits caillés à l'aide de microbes favorables qui chasseraient du tube digestif les germes dangereux.

Ce grand savant trouvait dans ses études la raison d'un souriant optimisme et considérait la vieillesse non comme une disgrâce, mais comme un aboutissant naturel dont une sévère hygiène physique et morale permettait de retarder l'échéance. Il écrivit à cet égard des « Etudes sur la nature humaine », puis des « Essais de philosophie optimiste », qui eurent un succès très grand. Dans le domaine purement scientifique on a de lui une précieuse collection d'études publiées par les « Annales de l'Institut Pasteur » et surtout deux livres de premier ordre, les Leçons sur l'inflammation » et l' « Immunité », qui, condensant son enseignement, marquent dans la science une date ineffaçable.

Le prix Nobel des sciences médicales lui avait été attribué en 1908. Il était sous-directeur de l'Institut Pasteur, associé étranger de l'Académie de médecine (1900), où il paraissait rarement.

INFORMATIONS FINANCIERES

Banque d'Empire (Reichsbank). — Bilan du 31 juillet :

Réserve métallique	M. 2,497,062,000—	779,000
Réserve en or seul	2,467,783,000+	183,000
Bill. des Caisses de prêts	378,200,000—	150,700,000
Billets du Trésor (Kassenscheine)	37,900,000—	1,600,000
Billets d'autres banques d'émission allem.	4,507,000—	11,012,000
Portefeuille commercial et bons du trésor	6,542,001,000+	450,361,000
Prêts sur titres	12,735,000+	459,000
Circul. de bill. de banque	7,024,561,000+	183,000
Dépôts de particuliers	2,395,595,000+	12 586 000
Garantie en or des dettes immed. exigibles	26.2 %	26.8 %
Garantie en or des billets de banque	35.1 %	36.1 %

Banque d'Angleterre. — Bilan du 27 juillet :

		Comparativement au bilan préc.
Or et arg. monn. et lingots, l.s.	56,316,000—	575,000
Portefeuille et avances	75,219,000—	5,560,000
Billets de banque en réserve	36,758,000—	622,000
Billets de banque en circulat.	36,015,000+	85,000
Avoir du trésor et des administrations publiques	52,990,000—	5,078,000
Dépôts des particuliers	85,241,000—	1,262,000
Couvert. des engagem. en or	28 %	27.3 %
Circulat. des *Currency Notes*	125,486,290+	501,215
Gar. en or des «Notes»	22.6 %	22.8 %

Banque de France. — Bilan du 27 juillet :

Réserve métallique	fr. 5,126,059,000+	5,480,000
Réserve en or seul	4,786,514,000+	6,236,000
Avoir à l'étranger	500,573,000—	11,513,000
Portefeuille commercial	1,881,402,000+	10,057,000
Prêts sur titres	1,178,836,000—	12,731,000
Avances à l'Etat	8,500,000,000	Inchangé
Avances aux Alliés	1,210,000,000+	30,000,000
Circul. de bill. de banque	16,090,803,000—	2,830,000
Avoir de l'Etat	75,430,060+	12,306,030
Dépôts de particuliers	2,272,767,000+	53,062,000
Garantie des billets de banques en or	29.7 %	29.7 %

PERDU, dimanche, de Namur à la Grotte de Briegnot, broche forme raquette avec perles fines. Rapp. c. réc., 99, rue de l'Ange. 8130

Le Monsieur qui s'est trompé de parapluie, mercredi, à la Banque Générale Belge, est prié de bien vouloir le rapporter à la banque. 8115

Etablissement de Carlsbourg
Ecole normale : la session de l'examen d'admission s'ouvrira le mardi 29 août, à 8 heures du matin.
Ecole agricole : trois années d'études et une section préparatoire. 6906
Pensionnat : humanités modernes, classes inférieures.
La rentrée dans ces 3 sections est fixée au 5 octobre.

Ecole d'Agriculture de l'Etat
A HUY
PENSIONNAT — EXTERNAT
Prospectus franco sur demande au directeur, M. A. Dijon. 7884

Institut Episcopal St-Victor, Fleurus
I. Ecole moyenne avec section préparatoire et cours supérieurs. Préparation soignée aux carrières industrielles, commerciales et administratives.
En 1915-1916, huit candidats, huit diplômes de géomètre arpenteur devant le jury du gouvernement.
II. Section d'agriculture, sous l'inspection du gouvernement.
En 1915-16, 4 candidats, 4 diplômes.
Reprise des cours le lundi 2 octobre, à 9 h. du matin.
III. Section de mécanique agricole sous l'inspection du gouvernement.
En 1915-16, 8 candidats, 8 diplômes.
Reprise des cours le 11 décembre, à 1 heure.
Externat et demi-pension. 7717
Pour plus amples renseignements et pour les inscriptions, s'adresser à M. l'abbé Delroisse, directeur.

Réfection route Sombreffe-Fleurus
Paveurs sont demandés. Adr. bur. j. 8000

Dans chaque localité où je ne suis pas enc. représenté, je dem. pers. sûre, dés. de réal. gains except. sans risq. ni av. fonds. L. Margot, pl. St-Aubain, Namur 8001

CONDUCTEUR DE TRAVAUX
courant béton armé, est demandé d'urgence. Ecrire bur. du j. A. D. 86. 7970

LÉON MARTIN, menuisier, à Feschaux, demande un ouvrier menuisier. 7982

Jeune homme, 20 ans, demande emploi quelconque. Meill. référ. Ecrire M. D., bur. j. 8128

Ancien cocher demande place camionneur ou à tout faire. Prix de guerre. Ecrire J. L. 3, bur. j. 8107

ON demande conversation française. Ecr. V. K. 84, bur. du j. 8151

Elève ingénieur donne leçons de mathématiques et de flamand
Ecrire F. B., bur. du j. 8047

Dlle. dipl., désire place institutrice gard. communale ou mais. privée. Ecr. B. P. 129, bur. du j. 8061

Jeune fille, sérieuse, connaissant cuisine bourgeoise, cherche place. Ecrire M. M., bur. du j. 8150

Personne sér., 38 ans, bne cuis., mun. bnes référ., libre 1er sept., gage 45 à 50 fr. S'adr. bur. jl. 8048

On demande de suite
bonne servante, au courant du café. S'adr. Café de l'Ile de Davé, par Wépion. 8149

ON demande une servante, sach. traire, chez Elias, à Ham-sur-Sambre. 8147

ON dem. bonne et forte servante, chez M. Daoust, rue de Fer, 16, Namur. 8148

ON demande fille, sérieuse, munie de bonnes références, connaissant besogne de ménage et un peu cuisine. S'adresser Léon Monnoyer-Lechat, 24, rue Frère-Orban, 24, Jumet Coupe. 8138

Cultivateur, veuf, demande servante de 30 à 40 ans. S'adr. Pierre Rase, à Lustin. 8096

ON demande, dans très bonne maison fermée, **cuisinière** très capable, connaissant gibier, pâtisserie et sachant faire petites lessives. — **Femme de chambre**-fille de quartier, repasseuse ou tailleuse de son métier. Gros gages, 3 sujets. S'adr. bur. j., mais inutile si pas références 1er ordre. 7953

Occasion. — Beau Gazogène pour moteur de 10 à 15 chev., à remettre, chez Mme Jules Colin-Debuisson, meunière, à Mehagne (Eghezée). 8106

A VENDRE bon piano Beethoven, glace, table à allonges et service de table. S'adr. rue Courtenay, n° 20. 8145

OCCASION — A VENDRE
Bon **vin rouge** (St-Estèphe 1911).
Bon **vin blanc** (Sauterne).
Prix avantageux par 100 bouteilles. Ecrire A. B. 4, bur. du j., pour recevoir échantillon. 8143

A VENDRE âne, 8 ans, avec harnais et charrette, le tout en très bon état. 475 francs. Adr. bur. jl. 8050

100 VOITURES et harnais à vendre d'occasion, rép. im., roues caoutchouc, rue de Bruxelles, 70, Charleroi. 7721

Machines à coudre. Superbes occasions, différents systèmes, garantie sérieuse, prix réduits. Leçons. Echange. Location. Rue du Chenil, n° 1. Namur. 2927

A louer très bel appartement garni
2 pièces au premier, eau, gaz, w. c. Belle situation près parc Louise-Marie. 8132

A LOUER BELLE MAISON avec dépendances, bords de la Meuse. S'adresser Emile Lecrâne, Anhée-sur-Meuse. 8137

Maison avec jardin à louer
Boulevard de la Meuse. 83. Jambes. S'y adresser. 8140

MAISON A LOUER, avec pavillon. 49, r. Henri Lemaître. S'adr. 7, r. de Bruxelles 7268

A louer pour le 1er mai 1917
la ferme de Fontaine-Libion (Haversin) — 70 hect. dont 40 de prairies et pâtures clôturées. — S'adr. au notaire Boseret, à Ciney. 7968

On demande à louer
des meubles usagés : un lit avec matelas, une armoire, un lavabo, une table de nuit. Ecrire avec prix sous n° 80, bur. du j. 8146

On cherche à louer hangar
proximité gare marchandises. Adr. bur. j. 8136

Célibataire, 65 ans, désire mettre propriétés modernes de bons rapports en rentes viagères, contre bonnes et sérieuses garanties. Ecr. A. V. 14, bur. du j. 8131

ON demande en location, pour 5 ou 6 mois, une locomobile ou demi-fixe de 25 HP, 2 cyl., en bon état. Offre K. L. 56, bur. du j. 8165

ON demande à acheter de suite vélo d'occasion. — Ecrire L. M., bur. du j. 8159

Cultivateur offre terre pour semer lin en 1917. — Adr. bur. j. 8122

PETITS COCHONS à vendre tous les jours, chez Nestor Poncelet, rue de la Station, à OLLOY. Sur dem. remise à domicile dans un rayon de 25 kilom. 8089

CALIXTE TAMENNE, FRAIRE
informe sa clientèle qu'il a chez lui des **petits cochons et nourrains** au choix. 6452

Sachets pr comités de ravitaillement
Bureau de Publicité MICH. CITROEN, 21, boulevard d'Herbatte, 21, Namur. 7064

Prêts hypothécaires tous rangs, success., nues propr., 160, ave Marie José, Bruxelles, de 2 h. à 6 h. 6917

Voulez-vous de BON SAVON
Savon de toilette, à partir de fr. 0.30;
Savon de toilette ancien;
Savon Hollandia;
Savon mou extra;
Savon en poudre.
— Prix défiant toute concurrence —
:: **Maison Hollandaise** ::
30, rue St-Nicolas, 30. (Gros — Détail)

CHAUSSURES
Maison WILMOT-DUBOIS
48, Rue de la Croix, NAMUR
Articles élégants, solides et chaussant à merveille, provenant des plus importantes maisons du royaume. Réparations. Spécialité : fortes chaussures de travail et d'écoliers. 3876

TISSUS POUR DAMES
En magasin : 10,000 mètres tissus pure laine pour manteaux, costumes tailleur, peignoirs, etc.
AUX ELEGANTES
111, rue Emile Cuvelier, 111, NAMUR 8143

Thé DE CHINE VERITABLE
MAISON HOLLANDAISE
30, rue Saint-Nicolas. (Gros — Détail)

Peintures Couleurs et Vernis
Ch. DANDOY, 21, rue Godefroid 6612

GROS - DETAIL
Vélos et accessoires; aiguilles machines à coudre.
Achille COLLART, RUE DU VICINAL, NAMUR 8103

LA Crème Karess donne au rasoir sans l'abîmer ni l'user, un fil d'une douceur infinie. Pot, 1.10 par poste. Margot, place Saint-Aubain.
Paiement après complète satisfaction. 585

AU PALAIS DE LA MODE
3 et 5, rue Saint-Jacques, NAMUR
Fournitures pour Modes
Rubans, Voilettes, Crêpes imperméables, etc.
Spécialité pour deuil
GROS — DETAIL 6140

TOUTE DAME soucieuse de la fraîcheur de son teint, n'emploie que le
LAIT-CRÈME : TEINT CLAIR
Th. BAUDOUIN et Fils, Namur
58, rue de Fer, 58
Produit merveilleux détrônant toutes les crèmes et pommades en usage jusqu'à ce jour. Demandez nos spécialités pour les soins de la beauté : Massage électrique, Bain facial lumineux, Pédicure-Manucure, Teinture. 8144

Banque d'Escompte et de Change
NAMUR, 20, rue Godefroid.
HUY-NORD, 1, place Saint-Germain.
DINANT (St-Médart), 2, rampe du Pont.
TAMINES (Station), 2, rue de la Poste.
Prêts sur titres et sur hypothèques. Achat et vente de titres. Vérification gratuite des tirages et paiement des titres remboursables. Paiement au comptant et escompte de coupons non échus ou non payables. Caisse d'épargne, 4.80 %. Dépôts 5 %. Rentes viagères aux meilleurs taux. 4348

TONNEAUX-BROUETTES
pour jardins et arrosages ou conduire engrais. Abreuvoirs en fer et en bois pour pâtures. Cuvelles en tous genres. S'adr. COMPTOIR COMMERCIAL, 35, rue du Président, Namur. 7306

JARDINAGE
Pour vos achats : bêches incassables, outils en tous genres, fils de clôture, treillages, piquets pour jardins et pâtures, visitez les vastes magasins
V. MARCQ-GERARD
59, rue des Brasseurs 59. NAMUR 3095

Fagots, déchets de scierie, prix spéciaux pr revendeurs. Thonnart frères. 33, re Dodane. 5786

ARDOISES de Fumay, TUILES
flamandes, petites flamandes, communes et modèles à crochets. Emile Delhaye, à Yvoir. 7898

SALLES A MANGER Louis XV et tous styles
Le plus grand choix de la ville
TABLES Louis XV de salon, 20 et 25 francs. Maison PIETERS, rue St-Nicolas, 8. 8121

Réparation de Chaussures
SEMELLES ET TALONS

	Hommes	Dames	Garçons	Enfants
Cuir 1er choix Fr.	9.50	7.75	6.50	5.00
Vulcanite	4.75	3.50	2.75	2.00

On accepte les bons de chômage.
A la Rénovation, 67, rue N.-D., NAMUR. 7505

MALADIES DE LA PEAU
du cuir chevelu et des voies urinaires
SYPHILIGRAPHIE
Docteur Guillaume WETS
Spécialiste diplômé à la Faculté de Paris
rue Blondeau, 11bis, NAMUR Téléphone 751
près du Parc et de la chapelle du Rempart
CONSULTATIONS: tous les jours, de 9 à 3 h. 1/4 et de 7 à 9 h.; dimanche de 9 à 2 h. 6091

DISPONIBLE DE SUITE
10,000 kilos fil pour lieuses : 300 m. et 600 m. au kilo S'adr. Comptoir Commercial Agricole Namurois, rue du Président, 35, Namur. 7718

AFFECTIONS DE LA PEAU
Dartres — Eczémas — Croûtes de lait
Crevasses de mains
Guérison rapide par l'emploi du
BAUME DU Dr TCHARKOFF
Dépôt général : Pharmacie DIEUDONNE, rue de Fer, 135, NAMUR. — Prix 1 fr. 50. — Franco contre 1 fr. 70 en timbres-poste. 7624

Soudure autogène-oxy-acétylénique de pièces métalliques de toute nature. Spécialité : remise en état de cylindres, culasses, etc., de moteurs et machines à vapeur. Construction métallique. Poêlerie.
Maison L. DUPUIS-JOIRET
48, rue Lucien Namêche, 48, Namur 6830

CHAUSSURES EN GROS
Maison Louis MONNIER
38, rue de Balart, 38, NAMUR
GRAND CHOIX DE CHAUSSURES
pour Hommes, Dames et Enfants 7488

VINAIGRERIE NAMUROISE
L. GODART, 65, Bd du Nord, Namur.—Spécialité de vinaigre, garanti, pour conserves, etc. 7821

Goudron et Riz La † véritable
Allumettes « Eras » et « Paulson's » (bois rouge)
(Première marque hollandaise)
72, rue Puits-en-Sock, 72, LIEGE. 7855

POMPES ordinaires et à palettes
TUYAUX — RACCORDS
FERS, — METAUX, — TUYAUX
Vve EUCHER-GERARD & FILS
28, rue Saint-Nicolas, 28, NAMUR

Industriels, ENTREPRENEURS DE BATTAGE. Cylindrine surchauffe, 200 litres à vendre. Huiles autorisées, déchets de coton, bourrages, courroies. S'adr. Comptoir Commercial, 35, rue du Président, Namur. 7307

Drogueries — Produits chimiques
Fournitures générales pour la **Photographie** aux meilleures conditions
Révélateur, Viro-Fixateur Lux 7720

M. Martin-Bury, 52, rue de **Dampremy**
CHARLEROI. — Remise aux professionnels

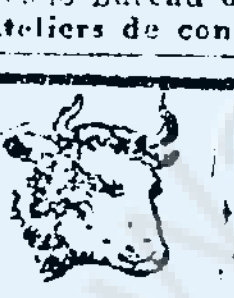
LE SIROP SANGUIN
du Docteur GENNOTTE
est le remède infaillible contre l'anémie et la guérison certaine des personnes faibles et des enfants atteints de la fièvre lente; c'est le seul remède agréable et efficace. Dépôts : à Namur, Pharmacie J. BODSON, 18, rue Rogier; à Huy, M. Lawarée, pharm.; à Ciney, M. Hanoul, et dans toutes les pharmacies. Prix du flacon : 4 fr. 50. 280

CHARBONS
Braisettes. — Charbon de forge. — Menu préparé
Bois à brûler
SPÉCIALITÉ D'ANTHRACITES
Maison J. DETRY & J. HENNUY
23, rue Lucien Namêche, 23, NAMUR
Service à domicile. — Gros et détail. 6496

Chronomètre Postal, garanti 20 ans, 30 fr. comptant, 55 fr. crédit. Prix spéciaux pour revendeurs. L. Margot, place Saint-Aubain, Namur. 4661

Avis aux Ménagères! Essayez un 1/2 kilo de notre bon savon transparent, comme avant la guerre, à 3 fr. 40 la livre. Qualité allongée extra à fr. 1,95 le kilo. — Comptoir Hollandais, 35, rue du Président, Namur. 7712

CHARRUES DE GEMBLOUX
Polysocs, Extirpateurs, Herses, Binettes à betteraves (pièces de rechange en magasin)
Agent principal :
Félix STORM-DETILLEUX
Quincailler-Constructeur
99-101, Avenue des Acacias
(près le bureau de poste) JAMBES-NAMUR
Ateliers de construction et de réparations


WAUKEE
BOUILLON AMÉRICAIN.
LE MEILLEUR.
SEUL AGENT POUR LES PROVINCES DE LIEGE ET NAMUR.
F GERARD 43 RUE XHAVÉE 43 VERVIERS

AVIS à MM. les bourgmestres et comités ravitaill. Stock sérieux : café, chicorée, sucre vanillé, pudding, biscottes, sirop, confiture, poivre, sel pour beurre, moutarde, huiles alimentaires, rollmops, sardines, allumettes, bougies, torchons fil, amidon, cirages, pâtes, laines, savon, poudre, toilette, cigares, etc.
IMPORTATION HOLLANDAISE
Ave de Belgrade, 7, près le Louvre

Aug. HOSLET
professeur de musique, de solfège, d'instruments à clavier et à vent d'accordéon avec basse au piano
21, rue M. Malevez, St-Servais

Déménagements
Tapissières capitonnées pour route et chemin de fer. Camionnages. — Gros roulages. — Agence en douane.
H. LATOUR
RUE DELIMOY, 9-11-13 NAMUR
(face gare marchand. et passerelle)

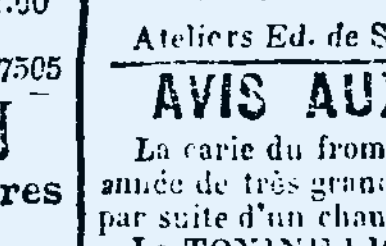
Bureau de Publicité Michel Citroen
21, boulevard d'Herbatte, NAMUR
Annonces dans l'AMI DE L'ORDRE et dans tous les journaux, sans augmentation de prix. Traductions.

BOCAUX STERILISATEURS
en verre, à vis, pour conserves, système BRANCART. Fabrication belge. — Les plus faciles, les moins chers.
H. Haut-Remy, 77, boulevd d'Omalius, NAMUR

Salades et Mayonnaises
A solder : 1.000 flacons mayonnaise toute préparée pour la salade depuis 1 fr. 10 la bouteille. S'adr. Compt. hollandais, 35, rue du Président, Namur. 73[illegible]

Atelier d'orfèvrerie et ciselure
DINANDERIE ARTISTIQUE
Pièces sur commandes tous styles
C. SNYERS
10, rue du Séminaire, 10, NAMUR
Transformation en dinanderies de vieux chaudrons, bouilloires, etc.— Seule Maison pouvant livrer la véritable dinanderie.

Charbons Constant MARLIER
43, boulevard du Nord
NAMUR
Prix avantageux pour provisions. Spécialité : anthracite préparé, 21 fr. le tombereau de 1m20.


SEMOIRS
« SIMPLEX »
Garantis contre risque de guerre
Modèles nouveaux
Ateliers Ed. de Saint-Hubert, à Orp-le-Grand.

AVIS AUX CULTIVATEURS
La carie du froment (épis noirs, ergins) a fait cette année de très grands ravages dans les champs et cela par suite d'un chaulage nul ou insuffisant.
La TOXINE LIQUIDE, non seulement remplace pour le chaulage des grains, le sulfate de cuivre, mais elle lui est de beaucoup préférable, parce que, outre qu'elle tue le germe de la carie ainsi que toute la vermine qui se trouve en terre, elle éloigne les corbeaux, grands dévastateurs des champs, qui ne peuvent supporter son goût fort et amer.
Deux litres de Toxine liquide pour un sac de froment suffisent à obtenir un bon chaulage. Elle se passe par la machine à semer.
La Toxine liquide est en vente au prix de 6 fr. le litre chez M. G. Henricot, à Moustier-sur-Sambre, dépositaire pour toute la Belgique.
Les quantités disponibles étant très restreintes, les amateurs feront bien de se presser.

Paiement de coupons belges étrangers et de tous titres remboursables
P. GRAVEZ, agent de change, 29, rue Godefroid, 29, Namur. Maison fondée en 1884. Achat et vente de titres.

MOISSONNEUSES JAVELEUSES
Occasions remises à neuf et garanties
CH. SABAUX, à Dhuy
AVANT-TRAIN POUR LIEUSES
Prix modérés

SACS
70 × 110 — 25,000 pièces disponible, sauf vu sur wagon Anvers après autorisation.
Prix et conditions : 35, rue du Président, Namur.

Amidon en poudre Hollandais
Marque déposée **LE LYS**
Concessionnaire pr les prov. de Namur et Luxembourg : J. RICHARD, 46, rue Léanne, Namur.

Savon en Poudre
très riche en matières grasses
LA GUERRE
29 francs les 100 paquets
Centrale des Savons : 8, Rue de Fer, Namur.

MAISON DE CONFIANCE
DEMENAGEMENTS à forfait pour tous pays
Voitures-Wagons capitonnées
E. DETHIER
Agence en douane. — Expéditions. Camionnage.
BOULEVARD DU NORD, NAMUR

Etude de Me MORIMONT, notaire à St-Gérard.
A vendre, dans l'Entre-Sambre et-Meuse
beau domaine, comprenant château, parc, ferme, moulin, terre et bois, d'un ensemble de 140 hect. S'adresser, pour conditions, au dit notaire.

SANATORIUM DE MONT-DE-GODINNE-s/Meuse
Société anonyme
Le Conseil d'administration a l'honneur de convoquer Messieurs les actionnaires de la Société à l'assemblée générale ordinaire de la Société qui se tiendra le 12 septembre 1916, à 11 heures du matin, au siège social, à Mont-sur-Meuse.
Ordre du jour :
1. Rapports du Conseil d'administration et du Collège des commissaires;
2. Approbation du Bilan et Compte de Profits et Pertes au 30 juin 1916;
3. Décharge de leur gestion à donner aux administrateurs et commissaires;
4. Elections statutaires;
5. Tirage des obligations remboursables en 1916.
Pour assister à l'assemblée les actionnaires devront se conformer à l'art. 26 des statuts.

Directeur-Propre, Victor DELVAUX, Namur.